**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 18 (1889)

Heft: 7

Rubrik: Assemblée des instituteurs à Châtel-Saint-Denis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

peuvent leur être épargnées par une décision de l'Académie, et il dépend d'elle d'alléger d'un lourd fardeau la population enfantine toute entière et ses maîtres. Ce sont là sans doute des considérations sérieuses. Les soussignés les soumettent respectueusement aux réflexions de l'Académie, et en tirent l'espoir que leur requête sera entendue.

# ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS

### à Châtel-Saint-Denis

La Société fribourgeoise d'éducation a eu jeudi, 13 juin, à Châtel-Saint-Denis, sa 19e assemblée générale. C'est une des réunions les mieux réussies qu'ait eues cette Association. Plus de 300 personnes ont assisté avec le plus grand intérêt à la séance du matin qui a duré jusqu'à une heure de l'aprèsmidi. Deux cent treize sociétaires ont pris part au banquet qui a suivi.

Parmi les personnages de distinction qui ont tenu à donner à l'Association un témoignage de sympathie en assistant à la réunion, nous avons remarqué Mgr Savoy, membre de la Commission des études; Messieurs les préfets des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Broye; M. Vonlanthen, secrétaire de la direction de l'Instruction publique; tous les inspecteurs scolaires; M. Comte, révérend curé de Châtel, délégué de Monseigneur l'évêque du diocèse et accompagné d'une trentaine d'ecclésiastiques; M. le président du Tribunal de la Veveyse et des représentants des diverses autorités du district et de la commune de Châtel.

Le Valais avait envoyé trois délégués parmi lesquels nous avons été heureux de saluer M. Opfner, le zélé directeur de l'Ecole normale de ce canton.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, retenu à Berne par les travaux des Chambres fédérales, s'est fait remplacer par le dévoué secrétaire de la direction de l'Instruction publique.

l'Instruction publique.

Châtel s'était mis en fète pour recevoir ses hôtes. Toutes les maisons étaient pavoisées. L'ancienne église où devait avoir lieu la séance du matin était décorée avec beaucoup de goût. Les autorités communales de cette ville avaient eu la délicate attention d'envoyer à la gare de Palézieux une vingtaine de chars pour recevoir les membres de la Société à leur descente des divers trains.

Le cortège s'est formé à l'entrée de la ville et, précédé de l'excellente musique de Châtel, il s'est rendu à l'église où M. le chanoine Morel à chanté l'office pour les sociétaires défunts.

A dix heures, les membres de l'Association se rendent de nouveau en cortège dans l'ancienne église de Châtel.

M. Andrey, préfet de la Veveyse, souhaite la bienvenue aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation au nom des

autorités et de la population de Châtel.

Il regrette l'absence de M. le Directeur de l'Instruction publique. Il salue Mgr Savoy et M. le curé Comte que l'évêque du diocèse a bien voulu charger de le représenter. Il remercie Messieurs les révérends ecclésiastiques, les autorités scolaires, le corps enseignant et les amis de l'instruction d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Comité. Châtel, dit-il, a été privé pendant treize années de l'honneur de recevoir la Société fribourgeoise d'éducation, aussi l'empressement avec lequel le chef-lieu de la Veveyse accueille cette Association en ce jour est-il d'autant plus grand.

M. Andrey souhaite à l'assemblée plein succès dans les délibérations sur les importantes questions mises à l'ordre du jour, puis il déclare ouvert le 19<sup>e</sup> Congrès des instituteurs

fribourgeois.

M. Michaud, président du Comité cantonal, se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée en remerciant la ville de Châtel pour l'accueil si sympathique qu'elle a réservé à l'Association pédagogique fribourgeoise. Il remercie particulièrement M. le préfet du district pour les chaleureux encouragements qu'il vient de donner au corps enseignant, le Comité cantonal qui, sous la direction de M. Villard, inspecteur, n'a rien négligé pour la pleine réussite de cette fête, les autorités communales qui se sont montrées si généreuses, la fanfare, et enfin la population de Châtel dont l'accueil si cordial a vivement touché le corps enseignant. M. Michaud constate avec bonheur que la participation des membres de la Société est relativement très forte eu égard à la situation excentrique du chef-lieu de la réunion.

M. Michaud, président du Comité cantonal, se fait l'interprète des sentiments de toute l'assemblée en exprimant les regrets qu'éprouve l'assistance d'être privée, dans cette fête, de la présence de M. le directeur Python. Il rend hommage au dévouement de ce jeune magistrat qui travaille avec tant de zèle et de persévérance au développement de l'instruction publique dans le canton.

M. Comte, Rd curé de Châtel, donne lecture de la lettre suivante que Sa Grandeur Mgr Mermillod a bien voulu adresser au Comité de la Société d'éducation.

Fribourg (Suisse), le 9 juin 1889.

Monsieur le Président et Messieurs, Je vous remercie de m'avoir annoncé l'époque de votre réunion annuelle; je vous félicite d'être fidèles à ces assemblées où vous resserrez vos liens par la communauté de la prière, par des discussions courtoises et par de simples et raternelles agapes. Vous tiendrez vos assises à Châtel-Saint-fDenis; vous y serez reçus avec une hospitalité chrétienne; vous irez dans la belle et grande église de cette importante paroisse prier pour vos collègues qui vous ont précédés dans la maison de leur éternité.

A mon grand regret, je ne puis me rendre au milieu de vous, mais, si je suis absent de corps, mon cœur y est présent par les encouragements et les bénédictions que vous adresse le Père et le Guide de vos âmes.

Votre association porte un nom qui indique son noble but : une Société d'éducation, vous le savez, doit élever les âmes ; c'est donc plus qu'instruire les intelligences, c'est cultiver, développer, fortifier et polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la dignité de l'homme et du chrétien, qui le préparent à savoir gouverner, utiliser et sanctifier sa vie; c'est, dans une pensée plus haute, élever l'âme jusqu'à la vie éternelle en élevant la vie présente : voilà le vrai terme de l'éducation bien comprise.

Ne vous étonnez donc pas de la confiance des familles, de l'appui des magistrats et des sympathies de la sainte Eglise; le foyer, le pays et le sanctuaire comptent sur vous parce qu'ils comprennent la grandeur de votre mission religieuse et sociale. C'est à vous qu'il appartient encore de ne pas déchoir de cette hauteur et de juger vos fonctions à ce point de vue surnaturel de coopérateurs des parents, de bons soutiens de la patrie et d'auxiliaires du clergé. Si le sentiment de cette vocation vous a pénétrés, vous avez éprouvé dès les premiers jours de votre noviciat à l'Ecole normale, comme au milieu des doux et pénibles labeurs des classes, une ardeur de foi, un enthousiasme de zèle qui vous protègent. Ainsi outenues, votre vie intime, votre piété, votre science, vos sectures et vos études ne sauraient être inférieures à vos saintes obligations et à votre dignité d'anges gardiens visibles de l'enfance et de la jeunesse.

Les progrès de la pédagogie, les nouvelles méthodes vous sont abondamment indiqués; votre Evêque n'a pas à les rappeler, mais il tient à vous redire que ces conquêtes ne peuvent nous faire oublier les traditions de foi, de travail, de loyauté, de respect, de discipline, de vertu forte, de pureté, de tempérance et de sacrifice qui furent les trésors de nos aïeux et qui ont fait jadis de nos paroisses du canton de Fribourg les enfants privilégiés de la sainte Eglise.

Vous connaissez cette gloire historique de notre pays, vous devez la raconter à l'enfance, pour que vos récits la rattachent

à la fidélité religieuse de nos ancêtres. Puisque vos assises se tiennent pendant cette octave de la Pentecôte, il vous sera facile de vous souvenir que l'Esprit-Saint avec ses dons de sagesse, de conseil et de force doit surtout inspirer les instituteurs; c'est en Lui qu'ils trouvent la lumière et la flamme qui animent la culture savante, les efforts et l'habileté de l'esprit de l'homme. Grâce à vos exemples et à vos leçons, vos élèves serviront et aimeront la sainte Eglise comme nos pères, la servaient et l'aimaient.

Vous aurez soin de discerner dans vos écoles, en réclamant les conseils de nos bons prêtres, les vocations spéciales des enfants prédestinés. N'oubliez pas cependant qu'il faut écarter les périls des livres malsains, de l'amour des plaisirs, de la paresse, de l'orgueil, de l'indiscipline qui mènent à de précoces

catastrophes.

Une plainte générale dénonce le trop facile déclassement, la désertion fréquente de nos campagnes; c'est là pourtant que se forment les habitudes chrétiennes et viriles, que se développent les races robustes; c'est là que doivent se perpétuer l'activité courageuse, l'ordre, l'économie et l'existence sobre qui transmettent aux fils les terres paternelles sans les voir grevées de charges dévastatrices.

Les anciens faisaient l'éloge de la vie des champs, qu'ils appelaient voisine et parente de la sagesse : vita rustica proxima et quasi consanguinea sapientiæ est. Un célèbre disciple de Platon, philosophe, historien et guerrier, Xénophon écrivait qu'il n'admettait pas qu'il y eût une occupation plus digne de l'homme libre que le travail des champs. Dans nos temps plus rapprochés, un homme d'Etat sous Henri IV disait : « L'agriculture et les pâturages sont les deux mamelles de l'Etat. » Nos Saints-Livres sont plus explicites encore ; les textes abondent ; qu'il nous suffise de citer un seul verset : « Vous ne haïrez pas l'agriculture créée par le Très-Haut. » Non oderis rusticationem creatam ab Altissimo. (Eccli., VII, 16.)

Votre influence peut retenir à la campagne nos jeunes gens qu'attire la vie plus spécieuse que bonne de nos cités; les périls y sont plus grands, le combat pour l'existence plus douloureux, les ressources pour l'âme moins abondantes, les vigueurs de la santé plus facilement compromises que sous le

toit paternel et à l'ombre de l'église de sa paroisse.

Sans doute, en appréciant votre dignité d'instituteur, nous comprenons aussi les fatigues, la monotonie, l'ingratitude, les accablements qui parfois vous assiègent; mais ne vous laissez pas abattre ni séduire par d'ambitieuses illusions; restez fidèles au devoir, travaillez sous le regard de Dieu et des anges. Vos efforts sont appréciés; le Sauveur qui appelle à lui les petits enfants, l'Eglise qui les aime, les familles qui vous les confient, vous remercient et vous bénissent. Les semailles

de vos sillons se lèveront plus tard en phalanges d'hommes qui seront le boulevard et la couronne de la religion, la force et l'honneur du pays.

Que la grâce du Sauveur, que la communication de l'Esprit-

Saint soient toujours avec vous tous.

## † GASPARD, Evêque de Lausanne et de Genève.

Cette lettre est saluée par les applaudissements unanimes de l'assemblée qui se lève tout entière en signe d'hommage et de soumission à son Evêque.

M. le président propose d'exprimer par télégramme à l'illustre chef du diocèse les sentiments de profond respect, de filiale soumission et de vive reconnaissance de toute l'Association.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

L'ordre du jour appelle la nomination du Comité. On fait remarquer à ce sujet que le Comité actuel a déjà été confirmé à différentes reprises et qu'il y aurait lieu, par conséquent, de le renouveler entièrement.

Cette proposition est admise sans opposition et le nouveau Comité est composé de MM. Tanner, aumônier d'Hauterive; Mossu, professeur à Treyvaux; Villard, instituteur à Fribourg; Vollery, instituteur à Romont; Thierrin, curé à Promasens; Schouvey, professeur à Bulle; Demierre, instituteur à Bulle; Villard, curé de Bussy; Miedinger, instituteur à Estavayer; Gremaud, curé de Remaufens; Perriard et chanoine Tschopp, inspecteurs.

Nous sommes sûr d'être l'interprète de tout le corps enseignant en témoignant la plus vive reconnaissance à M. le directeur Michaud qui a dirigé notre société pendant plusieurs années avec autant de zèle que de prudence. Nous devons aussi des remerciements particuliers à M. l'instituteur Collaud pour les soins actifs et la régularité exemplaire qu'il a apportés dans ses fonctions de secrétaire-caissier de la Société et de

gérant du Bulletin.

On passe à la discussion de la première question mise à l'étude par le Comité de la Société d'éducation.

Cette question est ainsi conçue:

Qu'est-ce que la Société est en droit de demander à l'école primaire? Nos programmes répondent-ils aux besoins du temps?

M. Cochard, instituteur à Remaufens, qui a eu à résumer les travaux de 75 de ses collègues, donne lecture du rapport dont il a été chargé.

Il ressort de ses conclusions que la Société a le droit de demander à l'école primaire :

a) Pour Dieu et l'Eglise, des jeunes gens instruits de leurs

devoirs religieux et ayant contracté de bonne heure des habitudes chrétiennes;

- b) Pour la patrie et l'État, des citoyens vaillants, éclairés, prêts à défendre leur pays au besoin, dévoués à la chose publique;
  - c) Pour la commune, des administrateurs vigilants et intègres;
- d) Pour la famille, des enfants dociles et respectueux, dignès et capables de devenir plus tard des chefs de familles chrétiennes.
- M. Cochard émet encore le vœu que le recrutement des élèves-instituteurs se fasse parmi les jeunes gens intelligents, pieux, purs, d'un bon caractère, et que des exercices particuliers viennent périodiquement rappeler aux maîtres leurs devoirs devant Dieu et devant les hommes.

Quant à la question de savoir si notre programme scolaire répond aux besoins du temps, le rapporteur estime qu'il n'y a pas lieu de le reviser, car il est déjà l'expression des besoins de la société actuelle.

- M. Oberson, préfet de la Glâne, regrette que le Bulletin contenant les rapports ne soit pas parvenu plus tôt aux abonnés. Il désire qu'à l'avenir les rapports imprimés soient expédiés au moins une semaine avant le jour de la réunion. Il a cru remarquer des divergences entre le texte et les conclusions du premier rapport. Il ne peut croire que les 75 instituteurs qui ont traité la question aient tous répondu affirmativement sur le dernier point. Il estime donc que le rapporteur n'aurait pas dû se dispenser de mentionner les opinions contraires émises par quelques-uns de ses collègues dans la question de la revision du programme.
- M. Horner, rédacteur du Bulletin pédagogique, justifie le retard apporté cette fois-ci à la distribution des rapports imprimés. Il rend hommage au travail de M. Cochard; mais le texte primitif de son rapport, arrivé seulement le 26 mai, ne comprenait pas moins de 70 pages.

Il a donc fallu le modifier à la dernière heure.

M. Progin attire l'attention de l'assemblée sur les difficultés de la tâche qui incombe aux rapporteurs généraux. Il émet le vœu que ces derniers soient choisis parmi les membres de l'Association capable de défendre, cas échéant, à la tribune, les conclusions du rapport qui leur aura été confié.

M. Sturny, Rd doyen à Dirlaret, trouve que la première question mise à l'étude offre un champ trop vaste et que, pour cette raison, elle n'a pu être assez approfondie. Il conseille de

choisir à l'avenir des questions claires et limitées.

M. Gapany, inspecteur, répond à M. Sturny qu'il a proposé la question actuellement en discussion pour répondre à un vœu des instituteurs qui préfèrent, aux sujets trop limités, les questions offrant de nombreux points d'études. Il approuve les modifications apportées au texte primitif du rapport. Il estime

même qu'on aurait pu retrancher encore plusieurs passages. Certaines critiques concernant les examens de fin d'année auraient pu être omises, car les questions trop difficiles dont on se plaint n'ont été posées que dans les écoles supérieures des villes où l'on doit pouvoir exiger davantage que des écoles de la campagne.

M. Perriard, inspecteur, propose au Comité de mettre à l'étude, déjà dans le courant de l'été, les nouveaux sujets à traiter. Les instituteurs pourraient y travailler pendant les vacances et l'on éviterait ainsi les retards dont on a eu à se

plaindre.

M. l'abbé *Perrotet* a été heureux de constater, par la lecture des rapports, que le corps enseignant fribourgeois, dans sa grande majorité, est animé du meilleur esprit. Les instituteurs reconnaissent la nécessité de faire une part prépondérante à l'action du prêtre dans l'œuvre de l'éducation. Aussi il déplore les manœuvres des personnes qui cherchent à semer la division entre le prêtre et l'instituteur en les opposant l'un à l'autre. Le clergé, dit-il, n'est pas l'ennemi du corps enseignant. Il appuiera toujours les instituteurs dévoués, religieux, fidèles à tous leurs devoirs.

M. Perrotet se fait un devoir de soutenir la troisième conclusion du rapport et spécialement le passage qui a trait au recrutement des élèves-instituteurs. Il faudrait n'envoyer à Hauterive que des jeunes gens bien doués et offrant toutes les garanties au point de vue religieux. Eux seuls pourront donner aux enfants cette éducation chrétienne que demandent l'Eglise, la patrie et la famille.

M. le chanoine *Morel*, inspecteur, trouve que le rapport n'est pas assez explicite au sujet de la tendance professionnelle à donner à l'école actuelle. La question du programme ne peut être considérée comme résolue bien que le rapporteur n'ait trouvé aucune modification à y apporter. Il serait pourtant nécessaire d'établir une distinction entre le programme des

écoles des villes et celui des écoles de la campagne.

C'est ainsi, par exemple, que dans les écoles urbaines l'enseignement du dessin devrait être obligatoire dès les premières classes. On constate depuis longtemps que les métiers sont en décadence, que l'industrie souffre, et que les ouvriers, en général, n'ont pas de goût artistique. Le dessin enseigné méthodiquement et approprié aux besoins du temps inspirera ce goût aux futurs maîtres d'états et donnera à l'enseignement, dans les écoles des villes, un caractère plus pratique.

M. Morel remarque qu'au point de vue du remaniement des manuels il y a également dans le rapport une tendance de n'accorder satisfaction qu'aux besoins des campagnes. Il lui semble que les manuels (les livres de lecture particulièrement) ne peuvent être les mêmes dans les écoles urbaines et dans les

écoles rurales.

M. Horner, rédacteur du Bulletin pédagogique, estime aussi que des manuels différents pour les deux ordres d'élèves seraient bien nécessaires; mais il faut remarquer que dans notre petit pays il y aurait de bien grandes difficultés à faire droit à ce desideratum. Quant à la question des travaux manuels combattue par le rapporteur, le rédacteur du Bulletin doute que ce dernier ait pu se prononcer en connaissance de cause.

M. Horner explique que l'on ne doit point voir dans un cours de travaux manuels une école d'apprentissage. En propageant cette nouvelle branche, la Société suisse des travaux manuels n'a eu d'autre but que de rétablir, dans l'enseignement actuel, l'équilibre qui doit exister entre le corps et l'esprit. Ce nouvel exercice scolaire aura pour résultat immédiat de cultiver les facultés physiques, les organes des sens, spécialement l'œil et la main. On ne demande nullement qu'on transforme nos classes en écoles professionnelles où l'on formerait des ouvriers. C'est pourquoi le nouvel enseignement ne sera pas confié à des spécialistes, mais bien à l'instituteur qui donnera à la nouvelle branche un caractère éducatif et pédagogique.

M. Horner croit que le moment n'est pas encore venu où nous pourrons demander que l'enseignement des travaux manuels soit rendu obligatoire dans toutes nos écoles. Attendons qu'il ait reçu chez nos voisins la consécration de l'expérience, mais gardons-nous de le condamner sans examen.

M. Colland, instituteur à Fribourg, répond à M. Gapany qu'il ne serait pas toujours équitable d'exiger beaucoup plus des écoles supérieures des villes que de celles de la campagne. Il fait remarquer que les écoles rurales conservent leurs élèves jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur 15<sup>me</sup> ou 16<sup>me</sup> année, tandis que les élèves intelligents des écoles urbaines quittent souvent les classes primaires à douze ans pour suivre les cours des écoles secondaires.

M. Collaud trouve que M. le préfet de la Glâne a eu raison lorsqu'il s'étonnait que les instituteurs aient été unanimes à conclure au maintien du programme actuel. Les instituteurs de la ville de Fribourg n'ont pas admis cette conclusion.

Ils ont été presque unanimes à demander la revision de nos programmes dans le but d'en éliminer les matières qui sont d'un intérêt trop relatif pour les remplacer par d'autres matières plus pratiques.

Ils demandent en outre que l'enseignement reçoive dans les écoles rurales une tendance agricole plus prononcée et dans les écoles urbaines une tendance commerciale et industrielle bien accentuée avec importance plus grande accordée à l'écriture, la comptabilité et surtout le dessin.

Ils se prononcent également pour une revision des manuels scolaires faite dans ce sens.

Ils émettent aussi le vœu qu'il soit accordé dans nos pro-

grammes une place plus considérable aux exercices oraux dans le but de combattre l'infériorité qu'on nous reproche au point de vue du langage.

Enfin ils se prononcent unanimement pour l'introduction de

l'enseignement des travaux manuels.

M. Collaud attire l'attention de l'assemblée sur les reproches que l'on adresse à nos écoles sur un autre point. On se plaint, de divers côtés, que la longue fréquentation des classes entrave le développement physique des élèves. Bien qu'il ne puisse admettre que ces reproches soient fondés en tout, il croit cependant qu'il y aurait quelque chose à faire; aussi il regrette que le rapport soit incomplet sur ce point.

M. Opfner, directeur de l'Ecole normale de Sion, accepte bien volontiers la conclusion Nº 3 ainsi conçue: « Il est vivement à souhaiter que le recrutement des élèves-instituteurs se fasse parmi des jeunes gens intelligents, pieux, purs et d'un bon caractère. »

Cette conclusion lui paraît magnifique en théorie, mais elle doit offrir bien des difficultés dans la pratique. Un examen, dit-il, permettra de constater le degré d'intelligence de l'aspirant; mais on ne connaît, jusqu'à présent, aucun moyen de s'assurer de la valeur de son caractère et de ses sentiments religieux. Le rapport ne lui paraît pas assez explicite sur ce point. Les certificats ne sauraient être considérés comme un moyen de contrôle suffisant. Refuser un élève parce que ses parents ne présentent pas toutes les garanties religieuses lui paraîtrait une mesure injuste. Il arrive souvent que le fils de parents peu religieux devient un chrétien convaincu pendant son séjour à l'Ecole normale. Ce qu'il importe de faire, c'est de suivre le jeune maître à sa sortie de l'Ecole normale et de ne pas lui ménager les encouragements et les avertissements. On veut que l'instituteur soit un chrétien fervent, on a raison. Cependant il ne faut pas exiger l'impossible. On ne peut pas lui demander ce que l'on prescrit à des religieux.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Opfner fait connaître qu'il a pu constater avec plaisir que les instituteurs qui ont traité la question soumise à la discussion montrent un attachement très louable pour les travaux agricoles. Il est reconnu de tout le monde que l'école doit inculquer aux enfants du village le goût et l'amour des occupations de leurs parents en donnant à l'enseignement un caractère professionnel plus prononcé. Quelques personnes réclament des leçons spéciales d'agriculture. Mais pour cela, un manuel serait désirable et M. Opfner déclare n'avoir jamais pu découvrir un ouvrage de ce genre répondant aux nécessités de chaque région d'une même contrée. A l'Ecole normale de Sion, on fait beaucoup d'agriculture pratique à côté de quelques notions générales et théoriques sur cette même science. Ne pourrait-on pas, à l'école primaire,

imiter, sur une base plus restreinte, ce qui se pratique à l'Ecole normale?

M. Opfner combat l'opinion émise dans le rapport au sujet de la gymnastique. Les exercices de gymnastique lui paraissent absolument indispensables pour corriger les défauts que l'on remarque généralement dans l'attitude des jeunes gens venus de la campagne. La Confédération qui a, au reste, imposé cet enseignement spécial dans le but de rompre le citoyen suisse avec les exercices militaires dès son enfance, ne reviendra jamais sur ses pas.

M. Opfner a examiné la question des manuels. Il croit qu'un livre unique adapté aux nécessités des temps et aux besoins du pays vaudra toujours mieux que la série de classiques que l'on peut faire venir de l'étranger. Il s'élève avec raison contre certaines grammaires où les phrases ayant une tendance religieuse ont été remplacées pour se conformer au programme de

l'école athée.

Mgr Savoy a lu avec bonheur le rapport sur la première question. Il félicite le corps enseignant des sentiments qui l'animent au point de vue religieux. Il a été heureux de constater qu'on est unanime sur la nécessité de donner à la jeunesse une éducation fortement chrétienne. L'Eglise demande avant tout que l'école fasse contracter aux enfants qui lui sont confiés des habitudes chrétiennes et vertueuses. L'Etat en attend des citoyens instruits, dévoués, aimant le travail. La famille, des enfants respectueux des droits des parents. C'est là le but que doit se proposer le corps enseignant. Il y travaille déjà avec zèle; aussi ne peut-il que l'en féliciter.

Si l'on veut donner à l'éducation scolaire une tendance religieuse plus accentuée, il est nécessaire que l'instituteur inspire à ses élèves le goût de la piété. Pour atteindre ce résultat, il ne faut pas se contenter d'exiger que les prières soient bien faites, mais chercher à faire pénétrer dans l'esprit des enfants que la prière est un entretien avec Dieu. Sans cette condition essentielle, la prière pourra paraître bonne en apparence, en tant que récitation correcte et convenable, mais elle sera sans

effet au point de vue de la piété.

L'école, ajoute Mgr Savoy, a encore pour mission d'accoutumer l'élève à l'obéissance. Le mobile de l'obéissance, d'après Charbonneau, est l'affection réciproque du maître et des élèves. Cette raison lui paraît insuffisante. La vraie base de l'obéissance, et partant de la bonne discipline dans l'école, il faut la chercher ailleurs. Que les enfants sachent que toute autorité vient de Dieu et que le maître en est investi, alors ils obéiront avec plaisir. Il en sera de même pour la piété filiale, que l'école a mission de développer chez les élèves.

M. Oberson, préfet, constate que la question vient d'être admirablement élucidée au point de vue religieux, il l'étudiera

donc sous une autre face. L'école primaire, dit-il, n'a pas pour mission de former des agriculteurs, des artisans; elle ne doit point se transformer en atelier; mais elle peut cependant beaucoup pour la vie pratique. Si l'école veut être réellement utile au peuple, il ne faut pas qu'elle borne son action au côté exclusivement instructif.

L'agriculture ne donne pas encore tout ce qu'on peut raisonnablement attendre d'elle. Il y a chez nos campagnards des habitudes routinières qu'on ne pourra faire disparaître que par l'influence de l'école sur la génération actuelle. Qu'on y parle plus souvent de la pratique de la vie, qu'on insiste sur les avantages de l'ordre, de la propreté, de l'économie, qu'on stigmatise des habitudes invétérées que le simple bon sens condamne, mais dont on ne veut se départir.

Ces leçons, faites à l'occasion, sans qu'il soit obligé de leur assigner une heure dans le programme, produiront les meil-

leurs fruits.

L'arboriculture, qui pourrait être, dans notre canton, la source d'un grand revenu, n'est pas assez appréciée. Il importe donc que les instituteurs en parlent souvent à leurs élèves et que, par des leçons pratiques, ils leur en inspirent le goût. Il en est de même pour plusieurs autres branches de l'agriculture qu'on désirerait voir progresser chez nous.

M. Oberson, dont le dévouement envers nos écoles est si apprécié des instituteurs de la Glâne, signale la prodigalité comme un des défauts de la population tribourgeoise. Que l'école donc fasse aimer l'épargne, qu'elle combatte les coutumes ruineuses, comme, par exemple, cette fréquentation abusive des foires et marchés. En inculquant aux élèves l'esprit d'économie, le corps enseignant se sera acquitté d'une rigoureuse obligation envers la société.

Quant à la comptabilité, M. Oberson voudrait que l'enseignement de cette branche fût rendu obligatoire dans toutes nos écoles. Les campagnards ont besoin d'apprendre à se rendre compte de leurs recettes et de leurs dépenses, afin de régler celles-ci sur celles-là. La comptabilité n'est pas moins nécessaire dans les écoles urbaines et même dans les classes des filles. Il faut que la femme qui, dans la ville, est chargée des dépenses du ménage, sache compter et régler ses dépenses de manière à équilibrer le budget domestique.

M. Michaud, directeur, fait remarquer que l'Ecole normale d'Hauterive est maintenant organisée pour pouvoir donner des notions d'agriculture, pratiques et théoriques, aux aspirants-instituteurs. Une pépinière a été établie, il y a quelques années,

pour les initier à l'arboriculture.

M. *Progin*, inspecteur, trouve que le programme actuel donne déjà satisfaction à tous les *desiderata* exprimés. Le dessin est obligatoire dans les classes supérieures. On peut

également l'introduíre dans les cours inférieurs si l'école est assez forte sur les branches principales. Il en est de même de la comptabilité. Il croit que, sans reviser le programme, il est possible de faire droit aux vœux exprimés en améliorant l'enseignement. Il pose en fait que nos élèves pourraient être capables, à 13 ans, de subir l'examen d'émancipation. Il estime même que toutes les écoles du canton, sans exception, pourraient arriver à ce résultat.

M. Progin a écouté avec édification l'exposé de Mgr Savoy. Il se joint à lui pour insister sur la nécessité d'une formation plus religieuse de la jeunesse. Mais cette nécessité en implique une autre : celle du perfectionnement moral et religieux des instituteurs.

M. Progin adhère à la troisième conclusion *litt*. B. On donnerait satisfaction au désir formulé en faisant suivre les cours de répétition d'une retraite à laquelle prendraient part les instituteurs.

M. Progin a remarqué que les instituteurs attribuent à leur travail, à leur zèle, les succès d'examen, mais qu'ils rejettent ordinairement sur l'incurie des parents, sur la paresse des élèves, les échecs qu'ils éprouvent. Il trouve qu'il y a là une grosse inconséquence. Si l'on veut se glorifier des bons résultats, il faut aussi accepter entièrement la responsabilité des insuccès.

Mgr Savoy a conseillé de baser la discipline sur l'idée que l'instituteur est investi de l'autorité de Dieu. M. Progin désire que l'instituteur se rende digne de cette mission. Il ne faut pas s'étonner, ajoute-t-il, si, dans les cas contraires, les cas d'indiscipline et d'insurbordination vont en se multipliant.

Mgr Savoy fait remarquer à M. Progin que la Direction de l'Instruction publique a, depuis quelques années, l'intention de réorganiser les cours annuels de répétition à l'Ecole normale, cours qui pourront être suivis d'une retraite désirée par Monseigneur l'Evêque du diocèse, le clergé, l'autorité supérieure et le corps enseignant tout entier.

M. le chanoine Morel, inspecteur, fait remarquer que, dans la discussion, on s'est attaché jusqu'ici à démontrer ce que l'école devait faire pour répondre aux exigences de la société. Il examinera la question sous un autre point de vue. Il a pu constater qu'il est un peu de mode aujourd'hui de demander toujours plus de l'école et qu'il y a une tendance évidente à la rendre responsable de toutes les lacunes qu'on signale dans l'éducation de la jeunesse. Si les enfants sont irrespectueux, insoumis, rebelles à l'autorité, sans piété, peu économes, etc., l'école est coupable. Il lui semble que, tout en faisant la part de responsabilité de l'école, il faut cependant, si l'on veut être juste, indiquer les obstacles qui sont une entrave à son action.

M. l'inspecteur signale, en première ligne, la mauvaise

éducation que les enfants reçoivent dans beaucoup de familles. Il se demande s'il est admissible que l'école puisse réformer complètement les défauts d'une éducation mal entendue, et contrebalancer toujours avec succès l'influence pernicieuse des mauvais exemples que les jeunes gens ont trop souvent sous

les veux.

Il dénonce en seconde ligne l'esprit public, les idées puisées dans le milieu où vivent trop d'élèves et par dessus tout ce manque de goût pour le travail, cette aversion de l'étude qu'on peut constater trop fréquemment chez nos enfants. L'instituteur, dit-il, doit lutter continuellement contre ces obstacles, et ce n'est pas là la partie la moins difficile de la tâche qui lui incombe. On a dit, ajoute M. Morel, que l'autorité du maître est indispensable pour maintenir la discipline, ce premier élément de tout succès scolaire. Or, comment cette autorité peut-elle être efficace quand chaque jour elle est ridiculisée devant les enfants au foyer domestique? Les parents se plaignent que les enfants ne respectent plus leur autorité et eux ne se font pas de scrupule d'affaiblir celle du maître.

M. Morel estime qu'au lieu de tuer l'autorité du corps enseignant en le critiquant à tout propos, en l'accusant de toutes les lacunes existantes encore dans le domaine de l'éducation populaire, en le traduisant de quelque manière que ce soit à la barre du journalisme, on ferait mieux de le seconder et de travailler à rendre sa position plus avantageuse. Ce serait certainement mieux comprendre les intérêts de l'instruction publique si, au lieu du dénigrement systématique, on soutenait cette classe de fonctionnaires qui a droit, plus que toute autre, à la considération publique, parce que de sa mission dépend le bonheur de la famille, le bien de la religion et de la société, et qu'il lui incombe la responsabilité la plus grande. On devrait donc, dans les délibérations publiques, être sobre d'appréciations malveillantes à l'adresse des instituteurs. Que l'on procède plutôt par voie administrative contre ceux qui sont en défaut et l'on obtiendra de meilleurs résultats.

M. Morel reconnaît que dans le corps enseignant, comme dans toute corporation, il y a des améliorations à apporter; mais, dit-il, les exceptions ne doivent pas faire perdre de vue la généralité. Il y a des dévouements à seconder, des forces à utiliser, à encourager, à diriger, et il ne faut pas, pour quelques nègres, comprendre dans une accusation toute une catégorie d'instituteurs obligés de lutter sans cesse contre tant d'obstacles accumulés.

M. le Président se voit obligé, vu l'heure avancée, de clore la discussion, bien que plusieurs orateurs se soient encore annoncés. Il renvoie la discussion des conclusions de la deuxième thèse à l'assemblée de l'année prochaine.

Le caissier donne lecture des résultats des comptes de l'Asso-

ciation pour l'exercice 1888. Ces comptes qui bouclent par un solde en caisse de 14 fr. 80 sont approuvés sans opposition.

L'assemblée décide que la réunion cantonale de l'année prochaine aura lieu à Guin, dans le district de la Singine.

Une proposition, vivement combattue par M. le chanoine Tschopp, inspecteur, tendant à rendre bisannuelles les réunions

de l'Association, est repoussée à une grande majorité.

La séance est levée, mais l'excellente fanfare de Châtel, si bien dirigée par M. Genoud, attend déjà les membres de l'assemblée. Le cortège se forme et l'on se rend à la Croix-d'Or où est servi le banquet dont le menu fait honneur au tenancier de cet établissement.

Le corps enseignant, tous les participants sont heureux et charmés; aussi l'enthousiasme devient général lorsque commence la série des toasts.

M. le révérend curé Comte, l'orateur aimé de nos assemblées pédagogiques, porte, avec le talent qu'on lui connaît, le salut à la patrie. M. Philipona, en termes élevés, boit au clergé, à l'épiscopat, à Léon XIII et à l'école confessionnelle. Mgr Savoy porte son toast à la Société d'éducation dont il relève les services rendus. Ces discours sont vigoureusement applaudis.

M. Progin est major de table.

Les Sociétés de chant de divers districts se font entendre tour à tour. Celle du district de la Sarine, sous l'habile direction de M. Galley, se distingue particulièrement. La fanfare joue les meilleurs morceaux de son répertoire, les mortiers tonnent sans interruption.

Les toasts continuent. Nous ne pouvons que les énumérer. M. Plancherel, instituteur, boit au conseil d'Etat et au Directeur de l'Instruction publique; M. Vonlanthen aux instituteurs; M. Mossier, au Valais; M. Opfner, directeur de l'Ecole normale

de Sion, au canton de Fribourg.

M. Collaud, instituteur, avait la tâche la plus facile. Il avait à remercier la brave population châteloise pour l'hospitalité toute de cœur qu'elle a réservée au corps enseignant fribourgeois, hospitalité qui s'est traduite par une profusion de décors, par une participation active de toute la population à l'embellissement de la ville. M. Collaud n'a pas oublié non plus les diverses autorités du district et de Châtel pour leur accueil si sympathique, si généreux. Il n'a été que l'écho de tous lorsqu'il a remercié chaleureusement le vénérable clergé de Châtel, M. le préfet Andrey, le Comité local, présidé avec tant de zèle par M. l'inspecteur Villard, le Comité des décors, les divers cercles, les membres de l'autorité communale, enfin toutes les personnes qui ont contribué au succès de la fête.

La journée du 13 juin laissera de profonds souvenirs dans le cœur du corps enseignant.

UN INSTITUTEUR.

